

COMMUNE DE
MONTREUX

CHARTRE GRAPHIQUE

SOMMAIRE

Préambule	1
Une charte graphique, ça sert à quoi?.....	1
Logotypes	2
Commune de Montreux – logos officiels.....	2
• Descriptif et symbolique.....	2
• Un peu d’histoire.....	2
• Cadre légal – Utilisation des armoiries de la Commune de Montreux.....	2
• Autorisation communale pour l’usage du logo par les partenaires extérieurs.....	3
• Demande d’autorisation – procédure.....	3
• Bon à tirer.....	3
• Utilisation du logo par les services communaux.....	
• Guide d’utilisation.....	3
– Quel logo pour quelle utilisation?.....	4
– Formats de logos.....	4
– Encrage pour versions quadrichromie, Pantone et noir-blanc.....	4
– Positionnement et usage sur fond noir ou de couleur.....	4
• Mauvais exemples.....	5
Autres logos liés à l’activité communale.....	6
Correspondance	8
Police de caractère.....	8
Courriels.....	8
Papier à en tête.....	8
Modèles par service.....	8
Enveloppes.....	9
Cartes de visite	10
Cartes de compliments	11
Présentations Powerpoint	12
Annonces dans les médias	12
Véhicules et vêtements professionnels communaux	13
• Domaines et bâtiments, sport.....	13
• Voirie et espaces verts.....	13
• Travaux publics.....	14
• Urbanisme.....	14
• Ressources humaines.....	14
• Affaires sociales, familles et jeunesse.....	14
• Exemples d’utilisation sur fonds de couleur.....	14
• Exemples d’utilisation sur véhicules.....	15
• Exemples d’utilisation sur vêtements.....	16
Autres utilisations	17
Réseaux sociaux et sites web	17
Réseaux sociaux.....	17
Sites web.....	17
Annexe	18
Tout savoir sur les formats d’image.....	18
Quelle image fournir.....	19
• Pour une impression en haute qualité (offset).....	19
• Pour une impression pour le bureau (laser ou jet d’encre).....	19
• Pour le web.....	19

Une charte graphique, ça sert à quoi ?

La charte graphique est un document de travail, regroupant l'ensemble des règles d'utilisation des signes graphiques qui constituent l'identité visuelle de la Commune de Montreux, à commencer par le logo.

L'objectif de ces règles d'utilisation est de garantir une identité visuelle unifiée, cohérente et forte à l'ensemble des créations graphiques et documents communaux.

Les règles définies par la charte graphique sont appliquées à tous les documents externes (enveloppes, papier à lettre, courriels, règlements, prospectus, brochure, tout ménages, vêtements professionnels, signalisation des véhicules, site internet, réseaux sociaux, etc.) et internes (note interne, procès-verbal, formulaires, préavis, intranet, etc.) de tous les services de l'administration.

Les mêmes règles s'appliquent aux intervenants extérieurs, imprimeurs, graphistes, partenaires, etc.

Pour l'utilisation du logo dans tout document ou autre support non spécifié dans la charte graphique, il convient de soumettre une demande à l'AG/communication.

Commune de Montreux – logos officiels

Descriptif et symbolique

Le logo est composé des armoiries de la ville dans un cadre rectangulaire, accompagnées de la mention « COMMUNE DE MONTREUX », placée à droite ou au-dessous des armoiries.



Un peu d'histoire

Les armoiries de Montreux datent de 1963. Elles reprennent les éléments principaux de celles des communes du Châtelard et des Planches, dont la fusion, décidée par votation populaire en 1961, a donné naissance au Montreux actuel au premier janvier 1962.

La partie gauche reprend en partie les armoiries du Châtelard. Les étoiles et les croissants proviennent des blasons des familles d'Oron et de La Sarraz, qui se sont succédé en tant que seigneurs du Châtelard.

La partie droite représente le temple paroissial qui se trouvait sur les armoiries des Planches et qui est, depuis huit siècles, le véritable lien qui unit toute la région.

Cadre légal – Utilisation des armoiries de la Commune de Montreux

Selon la nouvelle loi fédérale du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des armoiries communales est en principe réservée aux autorités communales.

Pour les tiers, les seuls usages légalement autorisés sont les suivants :

1. à titre d'illustration dans un dictionnaire, un ouvrage de référence, scientifique ou similaire;
2. à titre de « décoration » lors d'une fête ou d'une manifestation, notamment pour décorer des objets d'art appliqué en relation avec la manifestation (gobelets, vitraux, monnaies commémoratives, etc.);
3. si l'armoirie reproduite représente un élément d'une marque déposée par la Commune mais susceptible d'être utilisée par un particulier (p. ex. un produit alimentaire).

Dans tous les autres cas, et sous réserve du point 2, l'utilisation des armoiries communales, du logo officiel de la Commune qui reproduit les mêmes emblèmes ou de tout autre signe susceptible d'être confondu avec les armoiries communales (p. ex. une reproduction infidèle ou de mauvaise qualité), est interdite.

Autorisation communale pour l'usage du logo par les partenaires extérieurs

Sur autorisation préalable de la Commune, le logo officiel peut être reproduit sur les supports de communication des événements subventionnés par la Commune ou en lien direct avec elle. La Commune se réserve le droit de refuser son autorisation si l'évènement poursuit un but contraire aux bonnes mœurs ou aux valeurs défendues par la Commune.

La reproduction du logo sans l'autorisation de la Commune est strictement interdite.

Demande d'autorisation – procédure

L'organisateur de l'évènement doit adresser sa demande d'autorisation par écrit ou par courriel à :

Commune de Montreux – Administration générale – Communication
Grand-Rue 73, 1820 Montreux
communication@montreux.ch
Infos aux n^{os} : 021 962 79 40, 021 962 79 38 ou 021 962 77 23

Bon à tirer

Tout projet incluant le logo devra être soumis pour accord à l'adresse ci-dessus.

Utilisation du logo par les services communaux

Les services communaux doivent se conformer aux indications de la charte graphique. Pour les usages non mentionnés ou en cas de doute, ils sont priés de s'adresser à la communication.

Guide d'utilisation

Le logo existe en deux versions : **horizontale** avec la mention « COMMUNE DE MONTREUX » à droite, et **carrée**, avec la mention « COMMUNE DE MONTREUX » en dessous. Les armoiries et le texte ne peuvent pas être séparés.

Couleur



Nuances de gris



Noir-blanc tramé



Noir-blanc



- La police de caractère utilisée pour le texte « COMMUNE DE MONTREUX » est Trajan-Regular.
- Une « zone de protection » doit être préservée autour du logo, à adapter suivant la taille du logo.
- Le logo peut être agrandi ou réduit, mais les proportions doivent être conservées.

- Le logo ne peut être ni décliné, ni adapté d'aucune façon: déformation, ombrage, changement des couleurs, retrait de tout ou partie du texte, ajout, etc.
- Eviter d'utiliser le logo sur un fond inapproprié, qui le rend peu lisible.

Quel logo pour quelle utilisation ?

La **version horizontale** (avec le texte à côté) est à privilégier. Cependant, la version carrée (texte en dessous) peut être utilisée si elle convient mieux au format du document.

Nuances de gris : à privilégier pour les documents internes. Cela permet d'éviter la multiplication des variantes des couleurs due aux différences entre les imprimantes.

Noir-blanc tramé : en principe, à réserver pour l'impression des enveloppes et des cartes de compli-ment.

Formats de logos

Le logo est disponible dans les formats suivants :

Pour les graphistes, agences, etc. :

- au format **eps** ou **pdf**: en couleur, niveaux de gris ou noir-blanc

Pour les impressions courantes, le web, les présentations PowerPoint et les documents convertis en pdf :

- au format **jpg**: 300 dpi, en couleur, niveaux de gris ou noir-blanc
- au format **png**: fond transparent, à utiliser sur un fond de couleur (voir ci-dessous)

Encrage pour versions quadrichromie, Pantone et noir-blanc

	Quadrichromie	Pantone	Noir-blanc
Noir	100% noir	Pantone Process Black	100% noir
Rouge	100% magenta + 100% jaune	Pantone 485	70% noir
Jaune	100% jaune	Pantone Process Yellow	11% noir
Bleu	100% cyan	Pantone Process Cyan	40% noir

Positionnement et usage sur fond noir ou de couleur

Le logo peut être utilisé sur un fond de couleur; sur du noir ou une couleur foncée, le texte est mis en blanc.



Mauvais exemples

Logo déformé



Texte sans armoiries



Armoiries seules



Texte Montreux seul



Texte au-dessus



Taille du texte modifiée par rapport aux armoiries



... ainsi que toute autre déformation, surimpression, décoration ou autre utilisation non conforme aux spécifications.

Autres logos liés à l'activité communale

Maison de Quartier Jaman 8



Cité de l'Énergie



Bibliothèque



Agenda 21

Logo sans MONTREUX, toujours en association avec le logo de la Commune.



Exemple :

**SEMAINE
EUROPÉENNE
DE LA MOBILITÉ**
16-22 SEPTEMBRE 2016

Ateliers pour les seniors !

Marcher au quotidien
Mardi 20 septembre - 14h à 15h30 - Maison de Quartier Jaman 8 Clarens
 Il n'est jamais trop tôt pour **apprendre à prévenir les chutes et à affronter le trafic** afin de continuer à **marcher avec plaisir et en sécurité**. Cet atelier vous propose d'échanger quelques trucs et astuces et d'apprendre à entraîner votre équilibre et votre force. Soyez curieux et venez partager votre expérience !

Être et rester mobile avec les transports publics
Mardi 27 septembre - 14h à 17h - Maison de Quartier Jaman 8 Clarens
 Vous évitez les distributeurs de billets, éprouvez des difficultés à vous **orienter dans les gares**, ou vous sentez **désorientés dans la rue** ? En alternant théorie et pratique, découvrez les **nouvelles offres de mobilité**, apprenez à **utiliser des distributeurs à billets** et à vous déplacer en sécurité. Avec la participation des CFF, des VMCV, du MOB et de la police.

La participation aux ateliers est gratuite !

Informations et inscriptions :
 Agenda 21 Montreux – 021 861 00 96 – agenda21@montreux.ch

Une action de :

Logo avec MONTREUX, pour les documents et supports internes ou clairement identifiés comme émanant de la Commune de Montreux.



Police de caractère

La police de caractère utilisée pour la correspondance est **Tahoma**, corps 11.

Courriels

Voir le document "Modification-signature-electronique-marche-a-suivre.docx"

La police de caractère employée dans les courriels est le **Century Gothic** corps 10, qui utilise peu d'encre à l'impression.

La signature doit se calquer sur le modèle ci-dessous. Voir la marche à suivre pour la créer sur l'intranet.

Prénom Nom Fonction

Commune de Montreux Service
Adresse – N° postal Lieu Tél. : +41 21 962 xx xx - Fax : +41 21 962 xx xx xxxxx.xxxxxx@montreux.ch Nous situer www.montreux.ch www.facebook.com/CommunedeMontreux www.twitter.com/communemontreux

Papier à en-tête

Le papier à en-tête est pré-imprimé en couleurs (quadrichromie). Il n'est utilisé que pour les documents sortant de l'administration.



Modèles par service

Chaque service a à sa disposition un modèle Word .dotx pour imprimer son courrier sur le papier à en-tête fourni.

Utiliser les modèles Word à disposition pour vos divers documents. Dans le cas d'une modification du document, il faut respecter les positions et distances présentées ci-dessous.

Pour tout nouveau document, merci de vous adresser à la communication.

Quelques exemples



Municipalité



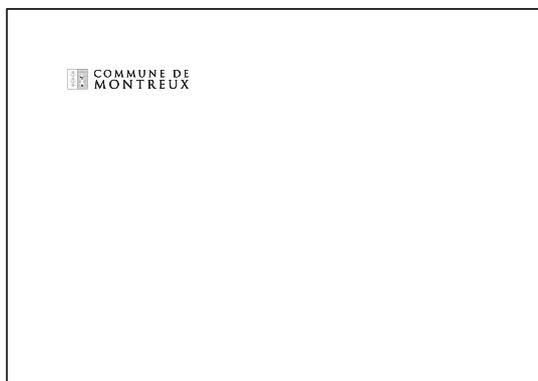
Les ressources – Finances et ressources humaines : modèle réservé à la direction du service (municipal)



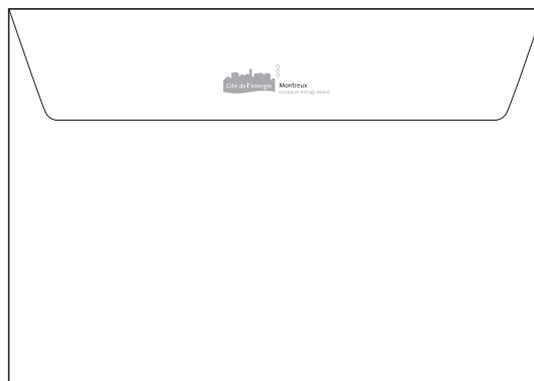
Service des finances : modèle réservé au chef de service

En règle générale, chaque service dispose des deux modèles ci-dessus. Tous les modèles sont disponibles sur l'intranet.

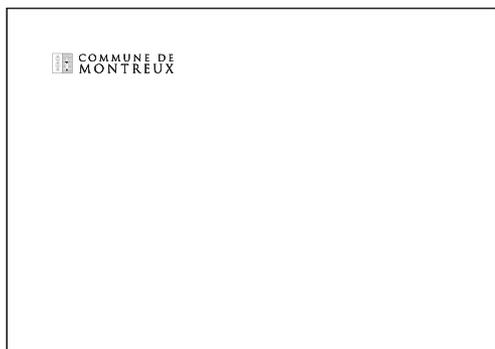
Enveloppes



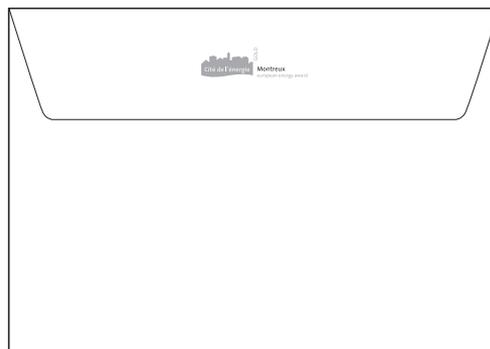
B4 (353 x 250 mm) – recto



verso (logo Montreux Gold)



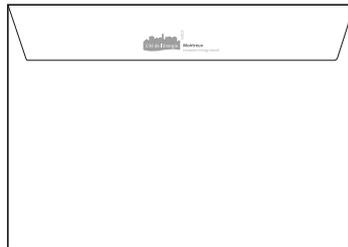
C4 (324 x 229 mm) – recto



verso (logo Montreux Gold)



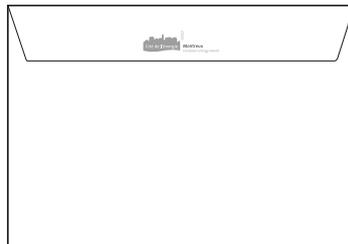
C5 (229 x 162 mm) – recto



verso (logo Montreux Gold)



C5 (229 x 162 mm) – recto



verso (logo Montreux Gold)

CARTES DE VISITE

Municipaux, chefs de service et employés ayants droit (sur décision du chef de service) utilisent le même modèle de carte de visite au format vertical. L'impression se fait en principe à l'extérieur, sauf exception.



55 x 85 mm

Formulaire de commande à disposition sur l'intranet

CARTES DE COMPLIMENTS

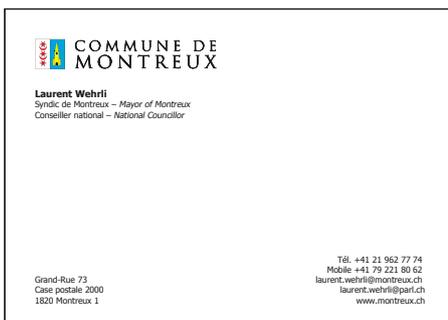
Chaque service utilise le modèle de carte de compliment format A6 fourni. Les Municipaux bénéficient de leur propre carte de compliments. L'impression se fait en principe à l'extérieur, sauf exception.

Services



A6 (148 x 105 mm), logo noir-blanc

Syndic et municipaux



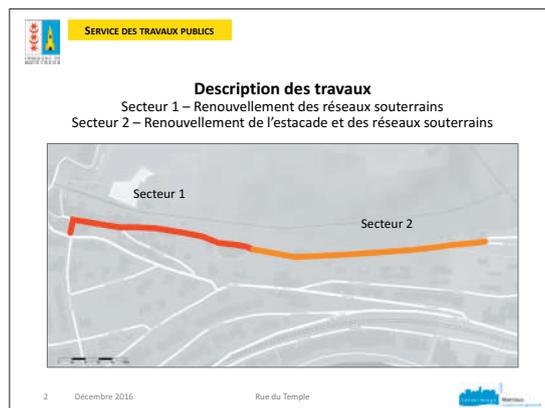
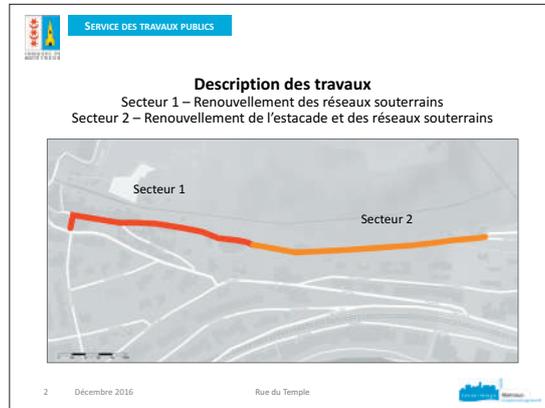
A6 (148 x 105 mm), logo quadri

Formulaire de commande à disposition sur l'intranet

PRÉSENTATIONS POWERPOINT

Trois modèles de présentation sont à votre disposition (rouge, bleu et jaune).
Le choix des couleurs des titres et du fond sont laissés à la libre appréciation de chacun.

Modèles de présentation



ANNONCES DANS LES MÉDIAS

Seul le logo officiel carré ou horizontal peut être utilisé dans les annonces payantes dans les médias. Selon le support, il peut être décliné en couleur ou en noir et blanc, selon les modèles du guide d'utilisation en pages 3 et 4.

VÉHICULES ET VÊTEMENTS PROFESSIONNELS COMMUNAUX

Seuls les modèles ci-dessous sont autorisés sur les véhicules et vêtements de la Commune. Le choix de la couleur de la police est laissé libre, dans la mesure où il correspond à l'un des modèles ci-dessous.

Le bon à tirer est à envoyer à la communication pour vérification.

Domaines et bâtiments, sport



Voirie et espaces verts



Travaux publics



Garde-ports



Urbanisme



Ressources humaines



*Affaires sociales, familles
et jeunesse*



Exemples d'utilisation sur fonds de couleur



Exemples d'utilisation sur véhicules



Exemples d'utilisation sur vêtements



AUTRES UTILISATIONS

Les services communaux doivent se conformer aux indications de la charte graphique. Pour les usages non mentionnés (par ex. piliers publics, signalétique, objets promotionnels, etc.) ou en cas de doute, ils sont priés de s'adresser à la communication.

RÉSEAUX SOCIAUX ET SITES WEB

Réseaux sociaux

La commune de Montreux possède une page officielle Facebook, ainsi qu'une page Twitter, toutes deux administrées par la communication et identifiées comme étant les pages « officielles » de la Commune. Parallèlement, certains services possèdent des comptes sur divers réseaux sociaux. C'est le cas notamment d'Animation Jeunesse, de la Maison de Quartier Jaman 8, ou encore de la Bibliothèque.

Dans tous les cas, l'appartenance de ces entités à la Commune doit être signalée par le logo communal officiel, que ce soit en page d'accueil ou à un autre emplacement facilement identifiable.

Sites web

De même, certaines entités communales ou intercommunales, par exemple la bibliothèque, possèdent un site web dédié. Là également, si ce n'est en page d'accueil, le logo communal de Montreux devra dans tous les cas figurer dans le footer tout en bas de la page d'accueil, ou sous mentions légales, ou à tout autre emplacement facilement identifiable.

Toute création d'une page sur les réseaux sociaux ou d'un site web doit être annoncée à la communication et validée par la Municipalité.

Tout savoir sur les formats d'image

Une **image bitmap** est constituée d'une grille de milliers ou millions de pixels (de petits carrés) qui ensemble donnent le rendu visuel. C'est la technique utilisée par les appareils photo numériques ou par les scanners. Les fichiers de ces images ont souvent l'extension « .jpg », « .png » ou « .gif ».

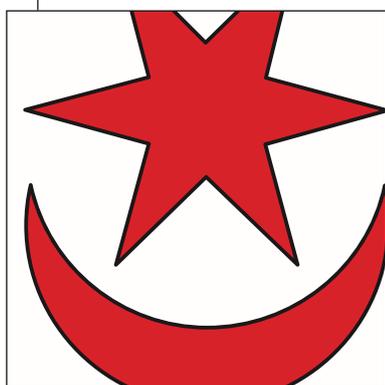


L'image bitmap ne peut pas être agrandie à l'infini, à un moment donné les pixels deviennent visibles (l'image est « pixellisée »). Plus on souhaite agrandir une image sans effet de pixellisation, plus il faut que le fichier ait de pixels, donc plus il sera volumineux (= plus il prendra de place dans votre ordinateur; le volume des fichiers est exprimé en octets, Kilo-octets = Ko, Méga-octets = Mo).



L'image trop agrandie est pixellisée.

L'**image vectorielle** (ou « image en mode trait »), est composée d'entités géométriques comme des cercles, rectangles, traits; ceux-ci sont encodés en formules mathématiques. La position des points et des couleurs est calculée par le logiciel à partir de formules mathématiques. Par exemple pour afficher une ligne, l'équation indique l'emplacement du point de départ, du point d'arrivée, ainsi que la trajectoire à suivre.



On peut agrandir à volonté une image vectorielle.

C'est la technique utilisée généralement pour la création de logos, de dessins ou de graphiques; en revanche, elle n'est pas adaptée pour obtenir des images photo réalistes. Les fichiers de ces images ont diverses extensions, selon le logiciel avec lequel elles ont été conçues, par exemple « .ai » pour Adobe Illustrator ou « .eps ».

L'image vectorielle peut être agrandie sans limite et sans pixellisation. À l'agrandissement, chaque ligne et chaque forme est recalculée sans aucune perte de qualité.

Quelle image fournir

Pour une impression en haute qualité (offset)

En général, fournissez des images de **haute résolution** (300 dpi = dots per inch = points par pouce). Si possible, les photos numériques originales ou des scans d'au moins 300 dpi. Tant mieux si les images sont lourdes (2 Mo, 3 Mo et plus).

Pour les logos, dessins ou graphiques, donnez des **versions vectorisées** «.ai», «.eps» ou parfois «.pdf». Ne confiez pas pour des travaux à imprimer la version .jpg qui a été fortement allégée en vue d'un affichage rapide sur internet.

Pour une impression pour le bureau (laser ou jet d'encre)

La résolution n'a pas besoin d'être aussi grande que pour une impression offset. Préparez de préférence un pdf et vérifiez qu'il n'ait pas d'image pixellisée et que les couleurs soient correctes.

Pour le web

Pour un affichage sur le web, pour des questions de rapidité d'affichage, il est préférable d'avoir des images peu volumineuses, avec la résolution suffisante mais pas plus (72 dpi). Si vous avez des versions «.jpg», «.png», «.gif» ou «.svg» de vos logos, images, schémas, etc., fournissez ces versions. Sinon, demandez aux graphistes et aux webmasters de formater les images à la taille où elles seront utilisées.



COMMUNE DE
MONTREUX

Commune de Montreux
Administration générale
Grand-Rue 73, 1820 Montreux
communication@montreux.ch
021 962 79 40